

une question qui intéresse uniquement certains ministres qui s'occupent d'un certain aspect de l'administration.

Ma deuxième proposition, fondée encore sur l'expérience, serait utile au gouvernement actuel pour deux raisons. Il me semble évident que ce qui détruit l'efficacité du gouvernement au Canada comme aux États-Unis et, je crois, en Grande-Bretagne et en France, est cette division en ministères et le fait qu'aucun ministre ni sous-ministre a le temps ou l'énergie voulue pour se renseigner parfaitement au sujet de son ministère. Cette division en ministères a de profondes répercussions et il s'ensuit une perte considérable d'efficacité attribuable au fait qu'il n'y a aucune coordination entre les ministères ou les groupes de ministères.

Ma deuxième recommandation peut se comparer à ce dont je parlais jeudi dernier à propos du bill visant à modifier la loi sur le Conseil de recherches, soit la présence au sein du Conseil privé d'une personne qui puisse faire rapport à la Chambre. A l'heure actuelle, c'est le premier ministre qui, en vertu du Règlement, fait rapport à la Chambre des communes de toutes les questions dont s'occupe le Conseil privé. Celui-ci a tendance à accaparer des questions qui concernent plusieurs ministères. C'est la raison pour laquelle, le Conseil privé voit aux questions scientifiques, par exemple; il le fait d'ailleurs depuis plusieurs années.

Le premier ministre nous a donné à entendre cet après-midi que le Conseil du Trésor relèvera du Conseil privé. Le simple bon sens nous dit que l'énorme somme de travail dont il doit s'acquitter à l'endroit d'autres programmes du gouvernement et les pressions sociales qui s'exercent sur lui l'accaparent trop pour qu'il puisse voir au détail de tout ce travail et la Chambre ne veut pas l'ennuyer avec les questions qui doivent être posées.

Nous avons été témoins de beaux projets dans les divers ministères, projets que le Conseil privé est censé encourager et mettre en application, mais qui sont demeurés en suspens parce qu'il n'y a personne pour en assurer la surveillance. Je propose qu'on charge quelqu'un d'autre que le premier ministre à être comptable à la Chambre de toutes les entreprises du Conseil privé sur lesquelles les députés ont droit d'être renseignés et à l'égard desquelles des mesures s'imposent.

Peu m'importe qui serait cette personne. Sous notre régime, nous pouvons conférer aux secrétaires parlementaires plus de pouvoirs qu'ils n'en détiennent présentement. Nous pouvons dire aux deux secrétaires parlementaires du premier ministre que nous les tenons responsables des dispositions prises ou

de l'absence de dispositions au sujet de diverses initiatives administratives que l'on entreprend au Conseil privé.

Le premier ministre n'en perdrait aucun prestige car toute la Chambre reconnaît qu'on ne peut lui demander de s'occuper de tous les détails des transactions du Conseil du Trésor. Celles-ci requièrent l'attention à plein temps d'une personne qui même, alors, n'en aurait qu'un aperçu partiel.

Si nous avons ici une personne autorisée par le gouvernement à répondre à nos questions lorsque certains faits se sont produits ou ne se sont pas produits au Conseil du Trésor, ce serait une amélioration. Si le gouvernement ou le premier ministre n'aime pas l'idée d'accorder ce pouvoir extraordinaire ou normal aux secrétaires parlementaires, il pourrait peut-être nommer un leader suppléant qui serait chargé de s'occuper de l'administration. Il pourrait être, si vous voulez, un ministre subalterne du premier ministre. Si cette proposition semble une menace pour un chef—s'il a l'impression d'un rival en puissance—un ministre subalterne pourrait être autorisé à répondre aux questions portant sur les affaires du Conseil privé. Un poste de ce genre serait d'une grande importance, mais non pas nécessairement dans le domaine de la politique. Ce ministre pourrait convoquer tous les quinze jours les ministres intéressés et leur demander: Qu'avez-vous fait au sujet de telle décision du cabinet; que vous reste-t-il à faire? Il y a lieu d'établir une corrélation et une coordination des travaux de ce groupe de ministres.

• (8.50 p.m.)

Le prestige des ministres n'en souffrirait pas. Je pense que la plupart d'entre eux seraient heureux de savoir ce qui se passe dans d'autres ministères, mais souvent, les ministres apprennent ce qui se passe par la voix des journaux. Je sais que plusieurs membres du cabinet actuel sont convaincus que tel est bien le cas, car les diverses déclarations des ministres que nous lisons dans les journaux prouvent le manque de corrélation et de coordination. Ils s'engagent tous dans des directions différentes, chacun étant sûr d'avoir raison, mais lorsque nous demandons au premier ministre de nous confirmer s'il s'agit bien de la politique du gouvernement, nous connaissons tous le genre de réponse que nous recevons. J'estime que, dans l'intérêt de tous les partis, nous pourrions avoir un ministre, ou un secrétaire parlementaire, qui serait chargé de la coordination. Que ce soit l'un ou l'autre, peu m'importe, mais il faut obtenir la coordination et la corrélation des travaux.